

**Communiqué de la Direction  
Départementale des Territoires  
Aide aux Ovins  
Aide aux Caprins  
Campagne 2010**

***Les imprimés sont disponibles :***

- sur le site [www.mayenne.pref.gouv.fr](http://www.mayenne.pref.gouv.fr)
- ou à retirer à la Direction Départementale des Territoires, cité administrative, rue Mac-Donald, B.P. 23009, 53063 LAVAL CEDEX 9  
☎ 02 43 49 67 34.

Un demandeur est éligible à **l'aide aux ovins** s'il détient au moment du dépôt de sa demande, au minimum 50 brebis et/ou agnelles et s'engage à maintenir cet effectif déclaré jusqu'au 12 mai 2010

Un demandeur est éligible à **l'aide aux caprins** s'il détient au moment du dépôt de sa demande, et au plus tard au 1<sup>er</sup> février 2010, au minimum 25 chèvres et/ou chevrettes, et s'engage à maintenir cet effectif déclaré jusqu'au 12 mai 2010

**Les demandes**

Sont à déposer à la D.D.T. entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> février 2010, ou à télé déclarer sur le site TelePAC : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) qui sera ouvert à partir du 10 janvier 2010.

**Accueil et réception des dossiers**

Les services de la Direction Départementale Des Territoires ☎ 02 43 49 67 34